

## Tarifs redevances 2023

L'ensemble des tarifs sont exprimés en euros

### 1. Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI)

#### 1.1. Tarifs foyers

Part fixe	Part semi variable /pers. dans le logement		Part variable	
			Volume bac au choix	Coût par ramassage
84,16	1	35	40 LITRES (réservé aux particuliers de Bazas intra-muros)	0,97
	2	70		
	3	105		
	4	140		
	5	175		
	6	210		
84,16	1	35	120 LITRES	2,91
	2	70		
	3	105		
	4	140		
	5	175		
	6	210		
84,16	1	35	180 LITRES	4,37
	2	70		
	3	105		
	4	140		
	5	175		
	6	210		
84,16	1	35	240 LITRES	5,82
	2	70		
	3	105		
	4	140		
	5	175		
	6	210		
84,16	1	35	770 LITRES	18,67
	2	70		
	3	105		
	4	140		
	5	175		
	6	210		

#### 1.2. Tarifs professionnels

Déchets	Part fixe	Part semi variable / taille de bac	Part variable	
			Volume bac au choix	Coût par ramassage
Déchets	84,16	35	40 litres	0,97
Déchets	84,16	35	120 litres	2,91
Déchets	84,16	52,50	180 litres	4,37
Déchets non alimentaires	84,16	70	240 litres	5,82
Déchets alimentaires	84,16	70	240 litres	11,64
Déchets non alimentaires	84,16	224,58	770 litres	18,67
Déchets alimentaires	84,16	224,58	770 litres	37,34

### 1.3. Mise en œuvre

Le tarif de la REOMI est composé :

1. d'un coût fixe ou abonnement par foyer ou professionnel,
2. d'une part semi-variable selon le nombre de personnes dans le logement pour les particuliers ou la taille de bac choisie pour les professionnels,
3. d'une part variable selon le volume du bac choisi et par présentation à la collecte. 12 collectes par an seront facturées au minimum. 6 collectes par an seront facturées pour les résidences secondaires au minimum.

**Le refus de bac entraîne une facturation de fait :**

- **pour les particuliers** : facturation de l'abonnement complet en fonction du nombre de personne composant le foyer pour 52 levées d'un bac de 120 litres.
- **Pour les professionnels** : facturation de l'abonnement complet d'un bac 770 litres de déchets alimentaires sur 52 levées.

**Les professionnels sans besoin de bacs** (utilisation des services du Sictom : déchèterie tri sélectif, collecte de cartons ...) seront facturés sur la base de la part fixe et semi variable minimum.

**Concernant les particuliers ou professionnels utilisant un bac collectif**, la part variable du tarif sera répartie et partagée selon le nombre total de levées, auprès des particuliers ou professionnels utilisant le bac collectif.

**La mise en place d'un verrou sur le bac est facturé 30 euros.**

**Le rouleau de 10 sacs de 30 litres prépayés (surplus occasionnels) est facturé 7,28 euros.**

**La non restitution de bac est facturé 50 euros.**

**Ces coûts seront portés pour paiement sur la facture de redevance des ordures ménagères.**

## 2. Tarifs redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

### 2.1. Tarifs foyers

La base du tarif de la REOM se décompose en deux paramètres :

- un forfait pour la partie fixe et le nombre de collectes,
- une partie traitement, proportionnelle au nombre de personnes qui occupent le foyer.

#### 2.1.1. Forfait partie fixe et nombre de collecte par semaine

Partie fixe et nombre de collecte	Tarif
1 collecte	66,83
2 collectes	85,48
3 collectes	92,99

#### 2.1.2. Forfait traitement

Foyer	Tarif	Coefficient
Foyer 1 personne	85,09	—
Foyer 2 personnes	156,57	1,84
Foyer 3 personnes	228,04	2,68
Foyer 4 personnes	276,54	3,25
Foyer 5 personnes et plus	338,66	3,98
Résidence secondaire	156,57	1,84

#### 2.1.3. Tarifs 2023 REOM (2.1.1 + 2.2.2)

Foyer	1 collecte	2 collectes	3 collectes
Foyer 1 personne	151,92	170,57	178,08
Foyer 2 personnes	223,40	242,05	249,56
Foyer 3 personnes	294,87	313,52	321,03
Foyer 4 personnes	343,37	362,02	369,53
Foyer 5 personnes et plus	405,49	424,14	431,65
Résidence secondaire	223,40	242,05	249,55

Arrivée et départ de redevables : régularisation au prorata temporis.

#### 2.1.4. La tarification suit la grille de dotation des bacs roulants

Si un usager refuse la dotation d'un bac correspondant au nombre de personnes présentes dans son foyer, (suivant la grille de dotation inscrite dans le règlement de collecte) et demande une dotation supérieure, elle suivra alors une tarification correspondant à la grille de dotation du bac.

#### 2.1.5. La tarification pour les communes expérimentant le tri en porte à porte

Conformément à la délibération 28-2022, le tarif de la redevance des ordures ménagères, restera inchangé. Néanmoins sur la ligne collecte de la facture sera indiqué : expérimentation du tri en porte à porte.

## 2.2. Tarifs pour les activités professionnelles, administrations et collectivités

### 2.2.1 Généralités

Prix unitaire traitement (F)	Prix forfait partie fixe et nombre de collectes (H)	
	Nb de collecte	Tarif
85,09	1 collecte	66,83
	2 collectes	85,48
	3 collectes	92,99

Code	Activités	Forfait de base	Nb de salariés	Autre paramètre	Coefficient multiplicateur*	TOTAL (E est un nombre entier)	Prix unitaire traitement	TOTAL traitement	Prix forfait partie fixe et nb collectes	Redevance
		A	B	C	D	E=(A+B+C)xD	F	G=ExF	H	I=G+H
<b>100</b>	<b>ENTREPRISE - ARTISAN - ADMINISTRATION</b>									
101	inférieur à 10 salariés	4								
102	de 11 à 20 salariés	8								
103	à partir de 21 salariés	16								
<b>200</b>	<b>VITICULTEURS avec CHAI</b>	Base	Salariés	Activité sup.		TOTAL				
201	moins de 10 hectares	1								
202	entre 11 hectares et 40 ha	2								
203	+ de 41 ha	3								
<b>300</b>	<b>COMMERCE ALIMENTAIRE (surface)</b>	Base	Salariés			TOTAL				
301	inférieur à 50 m <sup>2</sup>	4								
302	de 51 à 200 m <sup>2</sup>	12								
303	de 201 à 700 m <sup>2</sup>	16								
304	de 701 à 2500 m <sup>2</sup>	50								
305	+ de 2501 m <sup>2</sup>	100								
<b>400</b>	<b>COMMERCE NON ALIMENTAIRE (surface)</b>	Base	Salariés			TOTAL				
401	inférieur 100 m <sup>2</sup>	4								
402	de 101 à 200 m <sup>2</sup>	8								
403	+ de 201 m <sup>2</sup>	12								
<b>500</b>	<b>PROFESSION LIBERALE MEDICALE</b>	Base	Salariés			TOTAL				
501	1 à 10 salariés	4								
502	A partir de 11 salariés	8								
<b>600</b>	<b>HÔTELS</b>	Base	Salariés	Chambres		TOTAL				
601	Hôtel	4								
602	Gîte - Chambre d'Hôte	1								
603	Gîte - Chambre d'Hôte dans maison d'habitation du propriétaire	1								
<b>700</b>	<b>RESTAURANT (nb de couverts)</b>		Salariés	Activité sup.						
701	moins de 10 couverts / jour	4								
702	de 10 à 30 couverts / jour	8								
703	de 31 à 50 couverts / jour	16								
704	de 51 à 100 couverts / jour	24								
705	+ de 101 couverts / jour	40								
706	Camion de restauration rapide	4								
<b>800</b>	<b>SANTE</b>	Nb lits	Salariés / 2			TOTAL				
801	Centre hospitalier									
802	Maison de retraite									
803	Autre résidence hébergeant du public									
<b>900</b>	<b>ETABLISSEMENT SCOLAIRE</b>	Nb élèves	Elèves / 10			E=B				
901	Collège - lycée - établissement privé									
<b>1000</b>	<b>COMMUNES</b>									
1001	moins de 2500 hab.	3,82 € par an par habitant (base DGF 2022)								
1002	de 2501 hab. à 5000 hab. avec collecte spécifique	7,39 € par an par habitant (base DGF 2022)								
1003	+ de 5001 hab. avec collecte spécifique	14,52 € par an par habitant (base DGF 2022)								

\* Le coefficient multiplicateur D est fonction de spécificité de l'activité (ex : gros producteur, activité à temps partiel...)

### 2.2.2. Tarifs spéciaux

Tarifs spéciaux	Tarif
Siège social sans activité	Forfait (équivalent à un foyer d'une personne) voir 2.1.3
Taxi	
Coiffeuse à domicile	
Auto-entrepreneur – Micro-entreprise	
Activité à domicile (agents commerciaux)	

### 2.2.3. Cas d'exonération (sur présentation de justificatifs)

- 2 artisans dans le même ménage : 1 artisan exonéré.
- Viticulteur portant l'intégralité de sa vendange en coopérative ou chez un négociant (pas d'activité de commerce de vin en bouteille).
- Entreprise présentant un contrat de collecte et traitement des déchets (y compris ordures ménagères).

### 2.2.4. Réclamations

Chaque réclamation écrite est étudiée en commission des finances du Sictom du Sud-Gironde.  
Le tarif accordé après réclamation ne peut être inférieur au tarif d'un foyer 1 personne (2.1.3).

### 2.2.5. La tarification pour les communes expérimentant le tri en porte à porte

Conformément à la délibération 28-2022, le tarif de la redevance des ordures ménagères, restera inchangé.  
Néanmoins sur la ligne collecte de la facture sera indiqué : expérimentation du tri en porte à porte.

